

**DIRECTION DES ASSEMBLÉES**

Tél : 04 50 72 60 09

Mail : [secretariat@ville-sciez.fr](mailto:secretariat@ville-sciez.fr)

Affaire suivie par :

Nos Réf : CD/SG

Le Maire

à,

L'ensemble des membres  
du conseil municipal

Sciez,  
le 8 septembre 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra le :

**Lundi 14 septembre 2026  
à 19h30  
Mairie - Salle du conseil municipal**

L'Ordre du Jour ainsi que le rapport de synthèse correspondant vous sont transmis par suite de la présente convocation.

En cas d'absence, vous avez la possibilité de **transmettre votre pouvoir dûment rempli au secrétariat général ([secretariat@ville-sciez.fr](mailto:secretariat@ville-sciez.fr))**.

Comptant sur votre présence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Mairie**

614, avenue de Sciez  
74140 Sciez-sur-Léman  
Tél. 04 50 72 60 09  
[contact@ville-sciez.fr](mailto:contact@ville-sciez.fr)

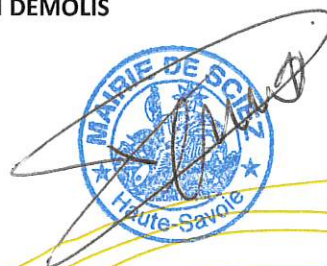
**Ouverture au public**

Lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Samedi de 9h à 12h



[ville-sciez.fr](http://ville-sciez.fr)

Le Maire,  
Cyril DEMOLIS



# **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026**

---

Nomination du secrétaire de séance

Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2026

## **1. Foncier**

- 1.1. Acquisition foncière – parcelle n°AK136, lieudit Le Creu, propriété indivision Demolis
- 1.2. Convention pour portage foncier– EPF74 / commune de Sciez propriété – parcelle n°AN 60 - 178 Chemin de la Niva (EURL CARAMBOLE)
- 1.3. Régularisation foncière pour la parcelle n° BP N°74, lieudit « LES GORLES », appartenant à Mme CHAFFRINGEON

## **2. Commande publique**

- 2.1. Rénovation urbaine du centre bourg – tranche A – Chemin de la Rouette : avenant n°1
- 2.2. Réalisation des travaux de stabilisation de la voirie et de reprise des réseaux humides de la route de Craponne et de l'impasse de chez Burnet sur la commune de Sciez : avenant n°1
- 2.3. Aménagement d'une maison médicale : avenant n°1

## **3. Ressources Humaines**

- 3.1. Mise à jour du tableau des effectifs
- 3.2. Fin de la prestation CNAS

## **Points non soumis à délibération :**

- 4. Décisions du Maire
- 5. Questions diverses